

Nombre de conseillers En exercice	
Pouvoirs	.07
Excusé	00
Ahsent	01

# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 FÉVRIER 2025

# N°2025-02-13: NON-RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION DE LA VILLE DE LIVRY-GARGAN A L'ALEC-MVE (DENONCIATION DE L'ADHESION ET DE LA CONVENTION)

Le jeudi 13 février 2025 à 19h00, le Conseil municipal de la Commune de Livry-Gargan s'est réuni à l'Espace Jules Verne, sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MARTIN, Maire, suite à la convocation faite le vendredi 31 janvier 2025.

### Présents:

MARTIN Pierre-Yves ATTARD Gérard **BEREZIN Serge** BOUDJEMAÏ Kaïssa MOULINAT-KERGOAT Hélène **BORDES** Roselyne MANTEL Serge MAKHLOUF Dounia **AOUATI** Kheireddine MAUROBET Catherine LAFARGUE Jean-Claude JOLY Nathalie MONIER Annick **KOUCEM Yacine DJABALI** Sara CARRATALA Henri **BERNARD** Anne DI IORIO Rina AÏDOUDI Salem TRILLAUD Laurent MICONNET Olivier **HERRMANN Marie-Catherine FOURNIER Marine** HODÉ Laurence **COLLET Marie-Madeleine** ARNAUD Philippe **RENAULT Bernadette** BERTHE Éloïse **BARATTA Jean-Pierre ROSSINI** Christel CHASSAIN Clément HAMZA Ali **CARCREFF** Corinne **GUIMARAES Odette** LEROUX Pierre-Olivier

# Pouvoirs:

MILOTI Donni à MANTEL Serge
LE COZ Lucie à BOUDJEMAÏ Kaïssa
MARKARIAN Olivier à MARTIN Pierre-Yves
ADLANI Myriam à MOULINAT-KERGOAT Hélène
CRALIS Christophe à ARNAUD Philippe
BITATSI-TRACHET Françoise à TRILLAUD Laurent
BONINI Bruno à JOLY Nathalie

#### Absente:

LE BLEGUET Marie-Thérèse

Il a été, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'un Secrétaire de séance. Mme HERRMANN a été désignée pour remplir ces fonctions.

Le Conseil municipal,

Accusé de réception en préfecture 093-219300464-20250225-2025-02-13-DE Date de télétransmission : 25/02/2025 Date de réception préfecture : 25/02/2025 Sur proposition de M. BEREZIN rapporteur;

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2121-29, donnant compétence au Conseil Municipal pour régler les affaires de la Commune,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.5219-2 et suivants,

Vu la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets,

Vu le décret n° 2015-1662 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand-Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial dont le siège est à Noisy-le-Grand,

Vu la délibération n° 2022-12-12 du Conseil municipal du 15 décembre 2022 portant sur l'adhésion de la Ville de Livry-Gargan à l'Association « Maîtrisez votre énergie » (ALEC MVE),

Vu la délibération n° 2023-06-11 du Conseil municipal du 8 juin 2023 portant sur la signature de la convention-cadre entre la Ville de Livry-Gargan et l'ALEC MVE,

Vu l'avis de la Commission permanente Service à la population en date du mercredi 5 février 2025 ;

Considérant la décision de l'EPT Grand Paris Grand Est de mettre fin à son adhésion à l'ALEC MVE.

Considérant la mise en place d'un service public pour la rénovation de l'habitat (SPRH) à compter de janvier 2025,

Considérant la nécessité d'accompagner le plus grand nombre de ménages et de copropriétés en précarité énergétique,

Après en avoir délibéré ;

## À la majorité par :

#### - 38 voix pour:

MARTIN Pierre-Yves

BOUDJEMAÏ Kaïssa
MANTEL Serge
MAUROBET Catherine
MONIER Annick
CARRATALA Henri
MICONNET Olivier
HERRMANN Marie-Catherine
COLLET Marie-Madeleine
BERTHE Éloïse
HAMZA Ali

ATTARD Gérard
MOULINAT-KERGOAT Hélène
MAKHLOUF Dounia
LAFARGUE Jean-Claude
KOUCEM Yacine
BERNARD Anne
AÏDOUDI Salem
FOURNIER Marine
ARNAUD Philippe
BARATTA Jean-Pierre
GUIMARAES Odette

BEREZIN Serge
BORDES Roselyne
AOUATI Kheireddine
CARCREFF Corinne
DJABALI Sara
DI IORIO Rina
CHASSAIN Clément
HODÉ Laurence
RENAULT Bernadette
ROSSINI Christel

Active de la companya de la companya

#### RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS

MILOTI Donni

à MANTEL Serge

LE COZ Lucie

à BOUDJEMAÏ Kaïssa

MARKARIAN Olivier

à MARTIN Pierre-Yves

**ADLANI Myriam** 

à MOULINAT-KERGOAT Hélène

**CRALIS Christophe** 

à ARNAUD Philippe

## - 4 abstentions:

**TRILLAUD Laurent** 

JOLY Nathalie

BITATSI-TRACHET Françoise

à TRILLAUD Laurent

**BONINI Bruno** 

à JOLY Nathalie

Article 1:

Dénonce l'adhésion et la convention signée avec l'ALEC MVE.

Article 2:

Autorise le Maire à signer le courrier informant l'Alec-MVE du non-

renouvellement de l'adhésion par la Ville de Livry-Gargan, ainsi que la convention

partenariale et tout document afférent.

Annexe 1:

Courrier adressé à la Présidente du Conseil d'Administration de l'Agence Locale

de l'Energie et du Climat MVE;

Annexe 2:

Courrier de fin d'adhésion de la Ville de Livry-Gargan.

Ainsi fait et délibéré en séance le jeudi 13 février 2025.

Pierre-Yvés MARTIN Maire de Livry-Gargan Conseiller départemental

Date de publication : 27.02.2025

Accusé de réception en préfecture 093-219300464-20250225-2025-02-13-DE Date de télétransmission : 25/02/2025 Date de réception préfecture : 25/02/2025 Délés 2025-02-13 A2/Ex1 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS



Madame ALPHONSE Mireille Présidente du Conseil d'Administration de l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat MVE 35-37 avenue de la Résistance 93100 MONTREUIL

Livry-Gargan, le

Direction du Développement Territorial Service Communal d'Hygiène et de Santé Affaire suivie par Christine DUFRÉCHOU Courriel: schs@livry-gargan.fr

Tél: 01.43.30.87.63.

LRAR: 1A 215 337 1067 9

Objet : Fin de l'adhésion de la Ville de Livry-Gargan à l'ALEC MVE

Madame la Présidente,

Je vous informe de mon intention de mettre fin à notre adhésion à l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat de l'Est Parisien ALEC MVE et donc de sortir du collège des membres de droit, comme le prévoient les statuts de l'association.

En effet, l'Établissement Public Territorial Grand Paris Grand Est va lancer, dans le cadre de son Pacte Territorial, la mise en œuvre du futur service public de la rénovation de l'Habitat (SPRH).

Notre collaboration a permis d'amorcer les politiques publiques en faveur de la rénovation énergétique et de travailler sur des projets tels que le Parcours de Rénovation Énergétique Performante du Pavillonnaire (PREP).

Convaincu que nous partageons les mêmes ambitions pour un service public de qualité, je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes salutations distinguées.

> Pierre-Yves MARTIN Maire de Livry-Gargan Conseiller départemental

